

Mardi 5 février 2013 de 18 heures à 20 heures.**Présents :**

M. Le Gall, IEN.

Les enseignants : Mmes Danion, Daurès-Bouvet, Forlot, Gonot, Lalotte-Le Métayer, Ragot, Rojouan, Rousseau, Samoyau, Vergniau, Vigarié et Mrs Guiho, Tessier, Trocherie.**Représentants des parents d'élèves :** Mmes Coquard, Déglise, Deschamps, Gambardella, Rabinand, Ségaud, Tassery et Mrs Caillon, Moreau.**Représentants de la Mairie de La Chapelle-Launay :** M. Gilquin, Adjoint aux Affaires Scolaires et M. Bonhomme, Conseiller municipal.**ATSEM :** Mmes Chevalier, Lecomte et Poyac.**Excusés :** Mme Rousseau, enseignante et M. Daufouy, représentant des parents d'élèves.**Présidence assurée par :** Mme Lalotte-Le Métayer, Directrice**Secrétariat assuré par :** M. Guiho**Ordre du jour et relevé de conclusions :****1. Présentation du RASED**

Mme Vigarié rappelle les missions du RASED.

Concernant l'aide spécialisée à dominante rééducative qui a lieu à Saint-Etienne-de-Montluc, Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires indique que concernant les familles qui seraient dans l'embarras pour conduire leur enfant à ces séances, une prise en charge pour le transport pourrait être sollicitée auprès de la commune.

Activité du RASED à La Chapelle-Launay :

- 6 élèves ont bénéficié de l'action « Prévention lecture au CE1 », à raison de 3 séances de lecture d'une heure par semaine, de mi-septembre aux vacances de la Toussaint.
- 5 élèves de CE1 reçoivent une aide pédagogique E en lecture.
- 2 élèves de CE2 et un élève de CM2 vont également bénéficier d'une aide pédagogique.
- 9 bilans pédagogiques ont été effectués, 3 sont en cours.
- Une observation en classe par la psychologue scolaire a été réalisée.

Après les vacances de février, selon les demandes, une action de prévention en maternelle (MS) pourrait être envisagée.

2. Prévision d'effectifs

Au regard des estimations au 31/01/2013, il ne devrait pas y avoir de mesure de carte scolaire pour la rentrée 2013.

Le nombre de TPS qu'il sera possible d'accueillir n'est pas encore connu.

La répartition pédagogique n'est pas arrêtée, il est encore trop tôt.

Des constructions en cours apporteront de nouveaux élèves.

La commune de La Chapelle-Launay n'accueillera plus de nouveaux élèves résidant hors commune.

La directrice indique que leur nombre va baisser au fil du temps et elle réitère sa demande de voir les élèves « hors commune » actuellement scolarisés, ouvrir droit au même titre que les autres élèves au financement de leur prise en charge par l'école. Elle rappelle que les TPS doivent être considérés à part entière pour le budget communal et non pour une demi-part comme c'est le cas actuellement.

La non-prise en charge de ces élèves représente 1800,36 € pris sur le budget alloué pour les autres enfants, dont 1303,56 € pour les seules fournitures.

Cette demande renouvelée à chaque conseil d'école n'a toujours pas abouti.

L'adjoint aux affaires scolaires en fera part aux élus de la commune.

3. Partenariat sur la restauration scolaire

L'équipe enseignante propose de rencontrer le personnel de restauration scolaire afin de faire le point sur les conditions d'accueil des élèves pendant la pause méridienne.

Monsieur Gilquin précise que ce ne sera pas possible pour le personnel du prestataire Restéco, mais que le personnel communal de surveillance pourrait y assister sur son temps de travail du soir.

L'idée d'une commission qui réunirait des représentants de la mairie, du personnel, des enseignants, des parents d'élèves voire des élèves, est proposée.

4. Décret portant réforme des rythmes scolaires

Le décret, adopté le 26 janvier, prévoit une répartition de la semaine scolaire sur 9 demi-journées. Son projet, diffusé quelques semaines plus tôt, a suscité des questions et un sentiment de précipitation quant à sa mise en œuvre.

Son application est prévue à la rentrée scolaire 2013, mais les municipalités ont la possibilité de demander son report à la rentrée scolaire 2014.

Aussi, les enseignants de l'école Jules Verne, réunis en Conseil des maîtres, ont rédigé une motion à l'attention du Maire de La Chapelle-Launay lui demandant de solliciter le report à la rentrée 2014 de l'application du décret afin de prendre le temps de s'organiser.

Tous les acteurs de la communauté éducative sont dans l'expectative.

Monsieur l'Inspecteur indique que dans les semaines à venir, des circulaires vont compléter le dispositif et apporter les précisions nécessaires.

En outre, le décret ne s'applique qu'aux écoles publiques mais les écoles privées peuvent entrer dans le processus si elles le souhaitent.

A priori, l'organisation du temps scolaire est mise en avant mais pour l'instant, aucun changement n'apparaît sur les programmes d'enseignement.

Les parents sont sceptiques quant aux bénéfices pour leurs enfants, si le changement se limite à une modification des horaires.

Dans le cas de parents divorcés, l'exercice du droit de visite peut être compliqué si la demi-journée supplémentaire se situe le samedi.

Monsieur l'Inspecteur précise que le Socle commun va être remanié dans la prochaine loi d'orientation, induisant un changement sur le plan des apprentissages. En outre, le seuil d'ouverture de classe pourrait être revu à la baisse en maternelle. Il est actuellement de 33 élèves par classe.

Les parents sont inquiets du contenu du temps périscolaire qui concernera la plupart des élèves : ce temps se bornera-t-il à de la garderie ?

M. Gilquin dit que la municipalité souhaite mettre en place un accueil entre 15h45 et 16h30 qui ne soit pas de la garderie. Le coût estimé pourrait atteindre 60 000 € pour la commune.

Les parents demandent qui paiera. En cas de gratuité pour les usagers, ils craignent une augmentation des impôts locaux.

L'adjoint aux affaires scolaires fait part des difficultés qui peuvent se présenter quant au recrutement du personnel : il faudra 32 personnes pour un temps de travail quotidien de 45 minutes.

Le problème des locaux va également se poser ; les classes devront probablement être utilisées pour des activités autres que l'enseignement.

Le tissu associatif est aussi concerné et devra être associé à la réflexion.

La mairie va proposer un questionnaire à l'intention des familles afin d'avancer dans ce projet.

Des membres du Conseil d'école regrettent la territorialisation de l'application du décret qui selon eux, va générer des disparités d'une commune à l'autre.

Les représentants des parents d'élèves s'associent aux enseignants dans leur demande de reporter à la rentrée scolaire 2014 l'application du décret.

Le Conseil d'école décide de procéder à un vote pour donner son avis sur l'application du décret dès la rentrée scolaire 2013 ou son report à la rentrée scolaire 2014.

Sur 22 votants, 18 sont pour le report en 2014 et 4 s'abstiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

La Présidente

